

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE  
PORTANT DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL DES SPORTS - SUAPS**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2022,**

Vu le code de l'éducation, notamment les articles D. 714-41 à D. 714-53 ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération 2021-10-25-02 du Directoire de l'UCA du 25/10/2021 portant approbation des statuts du SUAPS ;

Vu la proposition du Président de l'UCA ;

**PRESENTATION DU PROJET**

Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) est dirigé par un Directeur assisté d'un conseil des sports présidé par le Président de l'UCA, ou son représentant.

Le conseil des sports élabore des propositions en ce qui concerne la politique de l'université ou des établissements partenaires dans le domaine des activités physiques et sportives.

Il adopte le budget, les statuts et le règlement intérieur du service.

Il est consulté sur les moyens mis à disposition du service, préalablement à leur adoption par le conseil d'administration de l'UCA.

Il peut être consulté par les instances délibérantes de l'université ou des établissements partenaires sur toute question relative au service ou à la politique sportive.

Le conseil des sports est composé de 20 membres, avec voix délibérative, ainsi répartis :

- **4 membres es-qualité ;**
- **12 membres désignés par le conseil d'administration sur proposition du Président de l'Université :**
  - o 5 enseignants, parmi lesquels des représentants des enseignants d'éducation physique et sportive affectés à l'Université Clermont Auvergne :
    - 1 enseignant du SUAPS ;
    - 1 enseignant du SUAPS responsable de l'association sportive ;
    - 1 enseignant du SUAPS responsable d'un site universitaire territorial ;
    - 1 enseignant membre du CFVU de l'UCA ;
    - 1 enseignant membre du CA de l'UCA.
  - o 1 représentant des services administratifs de l'UCA :
    - 1 responsable BIATSS de l'équipe technique du stade universitaire ;
  - o 6 étudiants de l'UCA et des établissements associés à l'UCA dans le cadre du CMA participant régulièrement à la vie sportive de l'université ou de l'établissement :
    - 3 étudiants membres du CFVU de l'UCA ;
    - 3 étudiants inscrits à Clermont Auvergne INP et/ou dans un établissement associé à l'UCA dans le cadre du CMA autre que l'UCA.
- **4 personnalités extérieures à l'université, choisies en fonction de leur compétence par le conseil des sports, sur proposition du Directeur du SUAPS.**

Il convient de désigner les 12 membres enseignants, BIATSS et étudiants du conseil des sports, sur proposition du Président de l'UCA.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

## DECIDE

De designer, suite à la proposition du Président de l'UCA, en tant que :

- enseignants, parmi lesquels des représentants des enseignants d'éducation physique et sportive affectés à l'Université Clermont Auvergne :
  - o Céline MONSAURET, enseignant du SUAPS ;
  - o Vincent PHILIPPON, enseignant du SUAPS responsable de l'association sportive ;
  - o Stéphane VARENNES, enseignant du SUAPS responsable d'un site universitaire territorial ;
  - o François CASSIERE, enseignant membre du CFVU de l'UCA ;
  - o Denis CAJAL, enseignant membre du CA de l'UCA.
  
- représentant des services administratifs de l'UCA :
  - o Philippe AMADON, responsable de l'équipe technique du stade universitaire (BIATSS).
  
- étudiants de l'UCA et des établissements associés à l'UCA dans le cadre du CMA participant régulièrement à la vie sportive de l'université ou de l'établissement :
  - o Mathis NAPIERELA, étudiant membre du CFVU de l'UCA ;
  - o Maxime BALLETT-ROCHE, étudiant membre du CFVU de l'UCA ;
  - o Anaïs MONIER, étudiant membre du CFVU de l'UCA ;
  - o Floriane MONSET, étudiante inscrite au sein de l'institut VetAgro Sup, vice-présidente du CSVAS, Cercle Sportif de VetAgro Sup
  - o Pierre MEYER, étudiant inscrit au sein de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Clermont-Ferrand,
  - o Anna MOINE, étudiante inscrite au sein de SIGMA-Clermont, membre du bureau des sports.

Membres en exercice : 41

Votes : 29

Pour : 28

Contre : 0

Abstentions : 1

**Le Président,**

**Mathias BERNARD**

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CA UCA DELIBERATION  
2022-09-23-06

TRANSMIS AU RECTEUR :

PUBLIE LE :

**Modalités de recours :** *En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.*